

REPUBLIQUE DU TCHAD



Unité-Travail-Progrès

**MINISTRE DES TÉLÉCOMMUNICATION ET DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE**

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TCHAD

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP)**

Version Avril 2024

ABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES	II
LISTE DES ABREVIATIONS	V
DEFINITION DE CONCEPTS CLES	VI
I. INTRODUCTION	11
I.1 Les composantes du projet	11
II. Objectifs/Description du PMPP	13
Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permet l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet.	14
III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	14
III.1 METHODOLOGIE	14
III.2. Parties touchées (affectées)	15
III.3 Autres parties concernées (intéressées)	15
III.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	16
IV. Programme de mobilisation des parties prenantes	16
IV.1 Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	16
IV.2 Résumé des besoins des parties prenantes du projet et méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes.	17
IV.3. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUES DES GROUPES VULNERABLES	19
IV.4. Méthodes de diffusion de l'information	20
IV.5 Phases de mise en œuvre du projet	21
V. RESSOURCES ET RSPONSABILITE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DES PARTIES PRENANTES	21
V.1 Ressources	21
V.2. Ressources humaines	22
V.3. Fonctions de gestion et responsabilités	23
VI. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.	23
VII. SUIVI ET REPORTING	30
Implications des parties prenantes dans les activités du projet	30
VII.1 Rapport aux groupes de parties prenantes	31

VIII. CONCLUSION	31
ANNEXES	33
Annexe 1 : Tableau 1 : tableau de mise en œuvre du PMPP	33
Annexe 2 : Consultations	39
Annexe 3 : Procès-verbaux des consultations	47
Annexe 4 : les listes de présence	59

LISTE DES ABREVIATIONS

BM	Banque Mondiale
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
COVID-19	Maladie du Coronavirus 2019
DEELCPN	Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances
VBG	Violences Basées sur le Genre
EAS/HSE	Exploitation et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
EDE	Exploitation Des Enfants
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
IDA	Association Internationale de Développement
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
OCB	Organisations Communautaires de Base
ODP	Objectif de Développement de Projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PDI	Personnes Déplacées Internes (PDI)
MTEN	Ministère des Télécommunications et de l'Economie Numérique
ADETIC	Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
JEC	Union des Jeunes Chrétiens du Tchad
UCMT	Union des Cadres Musulmans
UCCT	Union des Cadres Chrétiens du Tchad
EEMET	Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad
AFDCPT	Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad
CSAPR	Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad
CPA	Comités Provinciaux d'Action
CDA	Comités Départementaux d'Action
CCA	Comités Communaux d'Action
ENASTIC	Ecole Nationale Supérieure des Technologies de l'Information et de la Communication
UISTA	Institut des Sciences et Technologies d'Abéché
UPM	Université Polytechnique de Mongo

SYDONIA World	Systeme Automatisé de Données Douanières
ANSICE	Agence Nationale de Sécurité Informatique et de Certification Électronique
SIGFiP	Systeme Intégré de Gestion des Finances Publiques avec l'application eTax ;
eGov	Réseau gouvernemental
RNBP	Registre National Biométrique des Populations
NNI	Numéro d'Identification National Unique
ANATS	Agence Nationale des Titres Sécurisés
ARCEP	Autorité de Régulation des Communication Electronique et des Postes
IRC	International Rescue Committee
AVEC	Associations Villageois d'Épargne et de crédit
PMICE	Projet de Modernisation de l'infrastructure des Communications Electroniques

DEFINITION DE CONCEPTS CLES

Acteurs : Tout individu ou groupe de personnes intervenant directement ou indirectement dans les activités du projet, ou ayant des intérêts dans le contexte du projet ou ayant la capacité d'influencer les résultats.

Auteur présumé : désigne le personnel associé au projet et peut inclure non seulement les enseignants, mais aussi le personnel administratif, etc. (ajouter les catégories pertinentes pour le projet).

Confidentialité : Un principe éthique selon lequel les fournisseurs de services doivent protéger les informations recueillies auprès des survivants-es et ne partager que des informations sur les cas avec leur permission explicite (Comité Interagence, 2015).

Conflit : C'est la constatation d'une opposition entre deux ou plusieurs personnes ou entités qui se heurtent à des idées ou à des opinions divergentes et où les attentes des unes sont souvent en contradiction avec les attentes des autres. Le conflit est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Parfois, il peut être fait d'agressivité et de violence.

Consentement : Selon l'UNFPA (*Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence*), le consentement est l'expression de l'accord de l'individu, principalement après mûre réflexion. Par « consentement éclairé », on entend que l'individu comprend les conséquences de sa décision qu'il accepte librement, sans contraintes. L'absence de consentement éclairé est un élément fondamental de la VBG. Il ne peut y avoir de consentement lorsqu'il y a usage de la force (violence physique, contrainte, etc.).

Corruption : consiste à « offrir, donner, demander ou accepter un avantage ou une récompense qui peut frauduleusement influencer l'action d'une personne ».

Exploitation et Abus Sexuels : Tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de profiter financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.

Faveurs sexuelles : une forme de harcèlement sexuel consistant notamment à faire des promesses de traitement favorable (par ex., une promotion) ou des menaces de traitement défavorable (par ex., perte de l'emploi) en fonction d'actes sexuels, ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou qui relève de l'exploitation.

Fraude : est une action délibérée consistant en une falsification, une tromperie, un artifice et une perversion de la vérité ou une violation de la confidentialité en rapport avec des ressources financières, matérielles ou humaines d'une organisation, de son capital, des services qu'elle fournit et ou des transactions, en général pour un profit ou un gain personnel.

Groupes vulnérables : Personnes qui, du fait de sexe, de l'âge, de l'ethnie, du handicap physique ou mental ou de facteurs économiques ou sociaux, peuvent se trouver affectées de manière plus importante par le processus de déplacement et de réinstallation ou, dont la capacité à réclamer ou à bénéficier de l'assistance à la réinstallation et autres avantages peut se trouver limitée.

Harcèlement sexuel : avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel n'est pas toujours explicite ou évident, il peut inclure des actes implicites et subtils, mais il implique toujours une dynamique de pouvoir et de genre dans laquelle une personne au pouvoir utilise sa position pour harceler une autre en fonction de son genre. Un comportement sexuel est indésirable lorsque la personne qui y est soumise le juge indésirable (par ex., regarder quelqu'un de haut en bas, embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles en faisant des bruits ; frôler quelqu'un ; siffler et faire des appels, donner des cadeaux personnels).

Mécanisme de Dialogue et de Gestion des Plaintes (MDGP) : Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au Projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au Projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le Projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (*NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 8, note d'orientation 26.1*).

Requête : besoin d'information, souhait, appréhension, préoccupation exprimée en lien avec le projet. Si la requête ne trouve pas une réponse satisfaisante, elle est susceptible de se transformer en plainte.

Travailleurs directs : Ce sont les employés du projet (techniciens affectés et/ou le personnel recruté) disposant de contrats formels.

Travailleurs indirects : Ce sont des agents d'entreprises partenaires du projet et des agents des entreprises en sous-traitance, etc.

Parties prenantes : Aux fins de la NES 10, le terme « partie prenante » désigne les individus ou les groupes qui : a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées). L'expression « parties touchées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le projet

en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales. L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.

Plaignant/Plaignante : Tout individu, groupe d'individus ou structure affectés directement ou indirectement par les activités du projet ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans le projet ou son impact ou ses résultats de développement.

Plainte : Une plainte est une expression écrite ou orale d'une préoccupation, d'un mécontentement, d'une revendication, d'un besoin ou d'une aspiration relative au projet, à ses impacts, aux mesures correctives y afférentes, formulée par les bénéficiaires et /ou toute partie prenante, ou une personne qui manifeste un intérêt pour le projet.

Les plaintes peuvent porter sur tout type de sujets relatifs aux interventions du projet tel que, les préoccupations concernant les démarches administratives, les plaintes pour non-respect des lois et réglementations, la qualité et l'accès aux services, et les plaintes portant sur la gestion environnementale et sociale. Les plaintes vis-à-vis de la mise en œuvre des interventions du Projet peuvent porter sur des questions sensibles qui devront être traitées de façon confidentielle en respectant la volonté des éventuels plaignants. Ceci inclus les plaintes portant sur des questions de fraude ou corruption, abus de pouvoir, abus des droits humains (normes et conditions de travail, questions d'harcèlement sexuel, etc.).

Plainte clôturée : Une plainte qui a été reçue et pour laquelle aucune action supplémentaire n'est nécessaire et dont les solutions proposées ont été mises en œuvre.

Plainte résolue : Une plainte qui a été résolue et pour laquelle le plaignant est satisfait du résultat.

Réclamation : C'est l'expression d'une insatisfaction qui comprend de manière explicite ou implicite une demande d'action de la part d'un plaignant. Cette action réclamée de manière plus ou moins explicite peut être une réparation du préjudice subi et / ou une action correctrice. Dans le cadre des projets, la réclamation est toute contestation d'une partie prenante dudit projet par rapport aux dommages causés lors de la mise en œuvre des activités en vue de rétablir le droit et/ou leur réparation.

Retour d'information ou la rétroaction : La rétroaction est un commentaire ou une préoccupation pouvant être positive ou négative, mais qui ne nécessite pas une réponse officielle. Elle apporte des indications utiles sur la manière dont le MGP est perçu par les parties prenantes ou sur la manière dont il est mis en œuvre. Des commentaires de cette nature peuvent être traités de façon informelle pendant les visites de suivi des programmes.

Survivants-es : Une personne qui a vécu une violence sexuelle ou autre forme de violence basée sur le genre.

Témoin : Une personne qui a une connaissance directe d'un forfait ou d'un événement pour l'avoir vu et qui peut aider à attester des considérations importantes touchant au forfait ou à l'événement.

Viol : pénétration non consensuelle (si légère soit-elle) du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis, autre partie du corps ou un objet.

Violence contre les enfants (code pénal) : La violence contre des enfants est toutes formes de violence subies par les personnes de moins de 18 ans, qu'elles soient commises par des parents, ceux qui ont la charge d'enfants, des partenaires amoureux ou des étrangers. Cette violence a un impact sur la santé et le bien-être pendant toute la durée de la vie. La violence contre les enfants comporte la maltraitance, l'exploitation, la traite et toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Violence sexuelle : toute forme de contact sexuel non consensuel même s'il ne se traduit pas par la pénétration. Par exemple, la tentative de viol, ainsi que les baisers non voulus, les caresses, ou l'attouchement des organes génitaux et des fesses.

I. INTRODUCTION

Le Tchad, grand pays enclavé du centre-nord de l'Afrique, fait partie des pays les plus pauvres, les moins développés et les plus fragiles du monde. L'économie tchadienne repose en grande partie sur l'agriculture, l'élevage et les industries extractives. L'agriculture et l'élevage emploient 75 % de la population, dont la plupart sont engagés dans des activités de subsistance. Le secteur pétrolier domine l'économie tchadienne, représentant environ 30 % du produit intérieur brut (PIB) et 70 % des recettes de l'État en 2017. Les coûts élevés de l'énergie et du transport empêchent l'émergence d'un secteur industriel robuste dans le pays. Le PIB par habitant du pays (685,70 USD en 2021) représente moins de la moitié de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (1 625,20 USD en 2021). La pauvreté, qui a progressivement diminué depuis 2003, a augmenté en 2020 en raison du COVID-19 et est restée élevée depuis lors, avec plus de 40 % de la population tchadienne en croissance rapide vivant dans la pauvreté, principalement dans les zones rurales. Le Tchad se classe dans les derniers rangs de l'indice de développement humain des Nations unies (187e sur 189 en 2021). Le revenu national brut (RNB) par habitant en 2020 était de 1 500 USD (178e rang en termes de parité de pouvoir d'achat sur 191 pays). La diversification de l'économie et le renforcement des infrastructures ont été reconnus dans le dernier plan national de développement du Tchad (Plan national de développement 2017-2021) comme étant essentiels à l'amélioration des résultats socio-économiques. L'accès à des technologies de l'information et de la communication (TIC) abordables a été identifié dans la Vision 2030 du Tchad (Vision 2030 : Le Tchad que nous voulons) comme "un levier indéniable de développement" qui "contribuerait de manière significative à l'émergence du pays".

C'est ainsi que le Gouvernement du Tchad a sollicité et obtenu un financement de son partenaire technique et financier à savoir la Banque Mondiale qui lui permettra de mettre en œuvre le Projet d'Appui à la Transformation Numérique du Tchad.

Le Projet d'Appui à la Transformation Numérique du Tchad est préparé conformément au cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale.

A cet effet, le projet s'articule autour de cinq (05) composantes suivantes :

I.1 Les composantes du projet

Le projet présente les composantes comme suit :

Composante 1 : Renforcer l'environnement juridique, réglementaire, fiscal et institutionnel de l'économie numérique

1.1. Cadres stratégiques, politiques, juridiques, réglementaires, fiscaux et institutionnels pour un accès au haut débit résilient et abordable

- 1.2. Cadres stratégiques, politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels pour des services numériques fiables
- 1.3. Stratégies de digitalisation de certains secteurs prioritaires

Composante 2 : Développer la connectivité à large bande résiliente et l'inclusion numérique

- 2.1. Accès au haut débit en milieu rural
- 2.2. Accès au haut débit en milieu urbain et périurbain
- 2.3. Renforcement des compétences numériques de base et intermédiaires de la population

Composante 3 : Poser les bases essentielles des services publics numériques

- 3.1. Fondements numériques du e-gouvernement
- 3.2. Modernisation du système d'enregistrement des actes d'état civil
- 3.3. Digitalisation des paiements
- 3.4. Renforcement des capacités numériques du secteur publics

Composante 4 : Gestion du projet

Cette composante financerait les coûts de gestion du projet, y compris la mise en place d'une unité d'exécution du projet (CEP) dédiée et la capacité de coordination. Cela comprendrait la passation des marchés, la gestion financière (FM), le suivi et l'évaluation (S&E), la gestion environnementale et sociale (E&S), y compris des mécanismes de consultation inclusifs et complets, des recherches qualitatives sur les utilisateurs et des enquêtes de satisfaction, si nécessaire.

Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence en cas d'urgence (CERC)

Cette composante aiderait le gouvernement du Tchad à réagir rapidement aux crises ou catastrophes naturelles ou d'origine humaine admissibles qui ont causé ou sont susceptibles d'avoir de manière imminente des impacts économiques et/ou sociaux négatifs majeurs.

II. Objectifs/Description du PMPP

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes fait partie des documents requis par la Banque mondiale en vue de garantir de garantir la performance environnementale et sociale du projet avec la participation et l'implication des parties prenantes. L'objectif global du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

Le PMPP est donc un outil de gestion du dialogue entre le projet et ses parties prenantes et vise à assurer au projet, durant tout son cycle de vie, des liens de collaboration et bon voisinage avec les communautés qu'il affecte et un engagement actif des autres parties qu'il concerne à un titre ou un autre.

Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

- Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet, concernées par le projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet ;
- Établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant ;
- Gérer la réinstallation et le rétablissement des moyens de subsistance des personnes affectées ;
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;
- Partager l'information et dialoguer sur le projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet
- Guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;

Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permet l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet.

III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières.

Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leur intérêt par rapport au projet, besoin de participation, niveau de vulnérabilité, attentes en termes de participation et priorités. Ces informations seront utilisées pour adapter la participation à chaque type de partie prenante. Ainsi, il a été jugé particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui auront plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable. Un accent a été mis pour comprendre comment chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit d'être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations. Le processus d'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est continu

III.1 METHODOLOGIE

Un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) soutiendra le programme de travail et informera les parties prenantes pendant la durée de la mise en œuvre du projet. Le présent PMPP devrait être revu et mis à jour au besoin tout au long du cycle de vie du projet. Au cours de ce processus, l'orientation et la portée du PMPP doivent être adaptées aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet afin de prendre en compte tout changement dans la conception du projet.

Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Les objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- Acquérir les informations / données pertinentes auprès des principales parties prenantes pour aider à la préparation et à la mise en œuvre du projet ;
- Veiller à ce que les parties prenantes comprennent de quelle manière elles pourraient être touchées et quel rôle elles pourraient jouer dans la mise en œuvre du projet ;
- Donner aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations concernant la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- Assurer la transparence, la confiance et l'engagement parmi les multiples parties prenantes.

Pour une meilleure approche de bonne pratique dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes le projet adoptera les principes suivants :

- Organisation de consultations publiques ouvertes à toutes les communautés de la zone de mise en œuvre du projet permettant leur participation active et sans intimidation ou coercition. Des détails seront fournis concernant les protocoles internationaux anti-transmission qui seront utilisés pour éviter l'infection et la transmission pendant ces consultations publiques.
- Large diffusion de l'information et opportunités pour permettre à diverses parties prenantes d'émettre des avis, de soulever des problèmes dont une analyse de solution est menée avec elles. La diffusion de l'information devrait permettre également d'établir des relations positives entre les communautés locales et le projet.
- Une participation inclusive basée sur l'accès égalitaire à l'information, avec une attention particulière aux groupes vulnérables (Femmes, jeunes filles et garçons, personnes âgées, les personnes handicapées), la prise en compte des besoins spécifiques de mobilisation et de participation de chaque partie prenante, particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes âgées ainsi que la prise en compte de la spécificité culturelle des divers groupes ethniques.

III.2. Parties touchées (affectées)

Les personnes, groupes et autres entités dans les zones d'influence du projet qui sont directement influencés [réellement ou potentiellement] par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles au changement, et qui ont besoin d'être étroitement impliqué dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décisions sur les mesures d'atténuation et de gestion conformément à **la composante 2**, relative à « **Développer la connectivité à large bande résiliente et l'inclusion numérique** » pour faciliter le milieu rural et périurbain.

Pour ce faire, les effets de la mise en œuvre du projet sont attendus sur l'ensemble de la population et plus particulièrement sur les populations des zones rurales dans toutes les provinces du pays. De manière spécifique, les parties prenantes sont nombreuses et appartiennent à différentes catégories d'acteurs dont les potentiels bénéficiaires sont :

- Les populations dans les zones rurales ;
- Les services privés de marketing digitaux ;
- Les collégiens et lycéens dans les zones rurales ;
- Les groupements des femmes tels que Association des femmes de Wadi-Fira (ALHETE-AT), Groupement des Femmes de Pala Rural, Cellule de Liaison et d'Information des, l'Associations Féminines (CELIAF) de Biltine, Coordination Provinciale des Structures Féminines de Guéra, etc. ;

- Les Associations des jeunes dans les provinces : Groupement des jeunes de Pala (GJP), Association des jeunes de Guera, etc. ;
- Les autorités coutumières et traditionnelles ;
- Les Associations Villageois d'Épargne et de crédit (AVEC) des femmes en milieu rural ;
- Les ONGs Nationales et International de développement œuvrant pour les personnes vulnérables (APLFT, ACRA, International Rescue Committee (IRC), ATURAD, ADES, INTERSOS, RePeR, etc. ;
- Les Agences des Nations Unies (UNHCR, PAM, FAO, OIM, UNICEF, OCHA, etc.) œuvrant au côté des réfugiés, les déplacés internes, des retournées et des migrants;
- Les personnes et entreprises affectées ou autrement impliquées dans des activités soutenues par le projet ;
- Les agents d'entreprises partenaires du projet et des entreprises en sous-traitance ;
- les usagers/clients de l'Administration publique, les associations de consommateurs, etc.
- les vendeurs de téléphones, les vendeuses et commerçantes utilisatrices des TIC pour la vente en ligne ;
- Les stations des radios communautaires (Dudji Lokar de Moundou, Lotiko de Sarh, La voix du Guera, Radio Mekounda de Benoye, Radio FM Kyabé, Radio La voix de la femme rurale de Moundou, Radio FM Ngamoutchou de Mbaibokoum) et les stations FM dans les provinces, etc.
- L'unité de Gestion du Projet de la Transformation Numérique du Tchad;
- Les personnes ressources (Point focaux des sous-projets) ;
- Les agents des services techniques et administratifs, etc. ;
- Les personnes et entreprises affectées ou autrement impliquées dans des activités soutenues par le projet ;
- Les agents d'entreprises partenaires du projet et des entreprises en sous-traitance.
- Projet de modernisation de l'infrastructure des communications électroniques (PMICE),
- Projet de Corridor Transsaharien
- Sudachad
- Ministère des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MTEN)
- SIGPTS, géré par l'ANATS
- Système d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (EFTP)
- ANATS et des centres d'enregistrement

III.3 Autres parties concernées (intéressées)

Les Individus/groupes/entités qui peuvent ne pas subir les impacts directs du projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre sont les fonctionnaires dans des instances de l'Administration dans le cadre de la digitalisation des paiements plus précisément dans **Composante 3 « Poser les bases essentielles des services publics numériques »**.

Les Ministères, Départements et Agences de l'Etat (MDA) à savoir :

- Ministère des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MTEN) qui assure la tutelle et le suivi du projet (PATNT) ;
- le Ministère des finances et du Budget ;
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD).
- Ministère des Affaires Etrangères, des Tchadiens à l'Etranger et de la Coopération Internationale ;
- Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration ;
- Ministère de l'Energie ;
- Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Ministère de la Formation Professionnelles, des Petits Métiers et des Micro-finances ;
- Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et de la Concertation Sociale ;
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Ministère de l'éducation nationale et de la Promotion Civique ;
- Ministère de la jeunesse et des Sports ;
- Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et des Affaires Humanitaires ;
- Ministère de la femme et de la Petite Enfance ;
- Ministère de la Santé Publique et de la Prévention ;
- Ministère de la Communication ;
- Ministère de la justice et garde des sceaux
- Ministère en charge du commerce et de l'Industrie,
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale ;
- Autorité de Régulation des Communication Electronique et des Postes (ARCEP) ;
- Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (ADETIC) ;
- Agence Nationale de Sécurité Informatique et de Certification Électronique (ANSICE) ;
- Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) avec l'application eTax ;
- Réseau gouvernemental eGov ;
- Registre National Biométrique des Populations (RNBP) à travers les NNI (Numéro d'Identification National Unique) ;

- Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) ;
- Système Automatisé de Données Douanières - SYDONIA World ;
- Les principales institutions STEM sont l'Université de N'Djamena ;
- Institut des Sciences et Technologies d'Abéché (UISTA) ;
- Université Polytechnique de Mongo (UPM) ;
- Ecole Nationale Supérieure des Technologies de l'Information et de la Communication (ENASTIC) ;
- Les Réseaux téléphoniques : Airtel et Moov-Africa ainsi que les réseaux sociaux (internet, WhatsApp...)
- Les services déconcentrés de l'Etat tels que les Comités Provinciaux d'Action (CPA), les Comités Départementaux d'Action (CDA), les Comités Communaux d'Action (CCA), etc. ;
- Médias (Public et privé) : ONAMA, Electon TV, ONRTV, RNT, FM Liberté, Dja FM, etc.
- La Presse (écrite, orale, en ligne) : Le Progrès, N'Djamena Hebdo, Observateur, Al-whida,
- Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN)
- Organisations de la Société Civile (OSC) tels que (Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR) ; Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET) ; Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad (AFDCPT) ; Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT) ; Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET) ; Union des Cadres Chrétiens du Tchad (UCCT) ; Union des Cadres Musulmans du Tchad (UCMT) ; Union des Jeunes Chrétiens du Tchad (JEC) ; Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF); etc.

Ces différentes structures sont chargées entre autres de : (i) créer un environnement favorable à la mise en œuvre effective des activités du projet ; (ii) réaliser des investissements sensibles à l'environnement, au genre et aux droits humains, (iii) suivre-évaluer et contrôler ; (iv) améliorer le cadre juridique et institutionnel ; (v) mobiliser et de gérer de manière efficiente les ressources financières, matérielles et humaines ; (vi) développer la recherche-action pour la mise au point de technologies adaptées conformément à la Composante 3 « Poser les bases essentielles des services publics numériques ».

Aussi, notons que les collectivités territoriales (Gouverneurs, Préfets, Sous-Préfets, etc., devront accompagner le projet dans la mise en œuvre de ses activités, en ayant pour rôle de gérer des centres de ADETIC, d'assurer et de faciliter les formations, l'appui/conseil et de fournir de services fiables aux citoyens. En outre, elles assureront le suivi de la mise en œuvre du projet.

Au niveau du secteur privé, nous retiendrons les opérateurs de la téléphonie mobile (Moov-Africa et Airtel sans perdre de vue, la SOTEL-Tchad ainsi que les fournisseurs de services numériques. La réalisation des objectifs du projet nécessite la contribution des opérateurs privés nationaux et des centres privés de recherche à travers l'amélioration des couvertures des

réseaux téléphoniques, la diminution des prix des Giga-octets, l'amélioration de la qualité de la connexion de l'internet et bien d'autres pour faciliter une bonne fourniture des biens et services utiles à la mise en œuvre du projet.

Du point de la Société Civile facilitera et suivra la mise œuvre des actions du projet en accord avec l'intérêt général, ce qui implique un travail collaboratif et le fait de se pencher sur les situations où ces technologies fonctionnent de manière contreproductive. Son rôle est de défendre le bien commun via la responsabilité, l'équité, la transparence et la confiance.

Ces parties prenantes ont une responsabilité et, dans certains cas, un pouvoir d'influence en raison de leur niveau de participation et d'implication élevé dans le processus de préparation et de formulation du projet, en particulier le secteur privé et les OSC. Elles ont un pouvoir réel d'influencer positivement ou négativement le projet. Elles accordent une importance capitale à la réussite du projet.

Leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. La stratégie est d'établir un dialogue permanent entre ces parties prenantes et le projet. Les informer, les consulter (recueillir leur avis, préoccupations, attentes etc.) avant la réalisation des sous-projets.

Il s'agit de communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité et les impliquer en augmentant progressivement leur intérêt sur le projet.

III.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou plus désavantagées par le (s) projet (s) par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable (Une participation inclusive basée sur l'accès égalitaire à l'information, avec une attention particulière aux groupes vulnérables (Femmes, jeunes filles et garçons, personnes âgées, les personnes handicapées), et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans la consultation et la prise de décision processus associé au projet.

Il s'agit notamment des :

- Personnes vivant avec un handicap ;
- Personnes déplacées internes (IDP's) ;
- Veuves ;
- Orphelins et enfants vulnérables (enfants abandonnés, enfants mendiants, les enfants, les enfants maltraités physiquement, la restriction d'accès à l'héritage des enfants hors mariage, etc.) ;
- Personnes démunies vivants seules, notamment les femmes chefs de ménages ;
- Adolescents en situation de mariages précoces, de mariages forcés ;

- Personnes survivantes de violences basées sur le genre (VBG) et d'EAS/HS à savoir les victimes de violences physiques, conjugales, de viol, de mariage précoces, de mariage forcé, les enfants abandonnés, de mutilation génitales féminines, etc.) ;
- Jeunes et les filles, notamment dans les zones difficiles d'accès du fait de la situation d'insécurité ;
- Personnes non scolarisées, notamment les jeunes (garçons et filles) déscolarisés du fait de la situation de fragilité du pays.

Ces personnes peuvent faire l'objet d'une marginalisation et de stigmatisation qui pourraient les empêcher de participer pleinement ou de profiter des opportunités du projet.

Les pesanteurs sociales notamment religieuses et coutumières sont les contraintes qui pourraient les empêcher de participer au projet et de participer au processus de consultation des parties prenantes. Ainsi pour communiquer avec cette franche de la population il est important de sensibiliser les chefs religieux et coutumiers afin de faire des plaidoyers et exiger l'implication de ces personnes dans tout le processus de mise en œuvre du projet. Le projet pourra communiquer aussi directement avec les responsables de groupements de ces personnes vulnérables.

Parmi les contraintes que vivent ces sous-groupes en plus des pesanteurs sociales notamment religieuses et coutumières, il y a aussi, les violences physiques, conjugales, le viol, le mariage précoce d'enfants, le mariage forcé, le mariage par rapt, etc.

IV. Programme de mobilisation des parties prenantes

IV.1 Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Le processus de préparation du projet a été lancé du 25 septembre au 04 octobre 2024 en présidentiel à N'Djamena. Les types d'activités d'engagement des parties prenantes ayant eu lieu depuis sont les suivants :

- Communication formelle et informelle : Dans le cadre de la préparation du projet, plusieurs réunions ont été tenues avec les représentants des institutions ministérielles et les responsables des différentes agences dans le domaine des Télécommunications et de l'Économie Numérique. Il s'agit de : Le Ministère de l'Économie, de la planification et du Développement, le Ministère de l'Administration du Territoire, le Ministère de la Fonction Publique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de la Jeunesse, le Ministère de la Femme, le Ministère de l'Éducation Nationale et bien d'autres structures tant étatiques que privées ainsi que le Coordonnateur de SWEDD et la Banque Mondiale.

- Une réunion de cadrage dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociale avait eu lieu du 1^{er} au 2 février en présidentiel à N'Djamena.
- **La visite de terrain** : La visite de terrain était organisée dans les provinces du Guera, du Wadi-Fira du Mayo-Kebbi Ouest et la capitale du 09 au 17 février 2024 auprès des services techniques des Ministères et des entités numériques de la capitale ainsi que les autorités administratives provinciales pour expliquer à la population le bien fondé du projet et le processus qui s'en suivra pour l'élaboration des instruments de sauvegarde à travers les consultations publiques avec les parties prenantes.

IV.2 Résumé des besoins des parties prenantes du projet et méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes.

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les repréailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Tableau 1 : récapitulatif du PMPP

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/dates
PHASE DE PRÉPARATION DU PROJET	L'équipe de la préparation du projet, Ministère des Télécommunications et de l'Economie Numérique, Organisations de la société civile, Associations des jeunes, Associations des femmes, Associations des handicapés et prestataires de prise en charges des cas des EAS/HS.	Elaboration des instruments de sauvegarde sociale : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et le Cadre de Réinstallation (CR).	Réunions avec les autorités administratives et traditionnelles, focus groups avec les Associations des femmes, les Associations des jeunes, les Associations des handicapés, réunions avec les services déconcentrés de l'Etat.	Consultants recrutés pour l'élaboration des instruments de sauvegarde Les responsables du Ministère des télécommunications et de l'Economie Numérique ; La coordination du projet et les Spécialiste Sauvegarde	Réunions de préparation des instruments de sauvegarde E&S au Ministère des Télécommunications et de l'Economie Numérique et au projet SWEED, Réunions avec les acteurs institutionnels de Pala, Biltine, Mongo et N'Djamena ; Les vidéo-conférences.

				environnementale et sociale	
PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	<p>Le Ministère des Télécommunications et de l'Économie Numérique,</p> <p>Les administrations centrale et provinciales,</p> <p>Les services déconcentrés de l'État,</p> <p>Les établissements commerciaux</p> <p>Les écoles et universités, Les centres médicaux et les centres hospitaliers,</p> <p>La masse rurale ;</p> <p>Les Associations de la société civile.</p> <p>Le personnel de l'UGP.</p> <p>Les ONGs et partenaires</p> <p>Le Ministère de la communication.</p> <p>Les groupes vulnérables et défavorisés.</p>	<p>Information, consultation sur le plan de mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts sociaux potentiels de l'accès à l'internet à large bande pour le milieu rural</p> <p>Avis et perception, Préoccupations et besoins relatifs aux couvertures des réseaux téléphoniques, du coût des Kilo Octets, de la qualité de la connexion internet et surtout de l'accès aux couches vulnérables.</p>	<p>Réunions d'échanges de travail avec les parties prenantes</p> <p>Consultations régulières avec les parties prenantes</p> <p>Réunions communautaires</p> <p>Activités de Sensibilisation et de mobilisation communautaire ;</p> <p>Diffusion des instruments de sauvegarde aux parties prenantes et sur le site Web de l'UGP.</p>	<p>Ministère des télécommunications et de l'Économie Numérique, les Spécialistes en sauvegardes, le Spécialiste en communication et le Spécialiste en Suivi l'évaluation et le Coordonnateur de l'UGP.</p>	<p>Tout le long de la mise en Œuvre du projet</p>
	<p>Personnel des entreprises recrutées par l'UGP pour effectuer les travaux de transformation numérique</p> <p>Prestataires divers Médias</p>	<p>Informations sur les Enjeux E&S des activités de l'UGP</p> <p>Formation et signature du code de conduite du personnel des entreprises</p> <p>Sensibilisation sur les questions des EAS/HS</p>	<p>Réunions Formelles,</p> <p>Communications téléphoniques (Airtel et Moov-Africa)</p> <p>Campagne de sensibilisation à la radio et à la télévision (en français et en langues vernaculaires de chaque zone du projet)</p>	<p>Réunions Ministère des télécommunications et de l'Économie Numérique, les Spécialistes en sauvegardes, le Spécialiste en communication et le Spécialiste en Suivi l'évaluation et le Coordonnateur de l'UGP.</p>	<p>Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase d'exécution</p>

		<p>Information sur le respect de l'âge d'embauche des enfants (Interdiction systématique du recrutement des enfants de moins de 18 ans)</p> <p>Information sur la sécurité routière et les limitations de vitesse des engins lors des travaux sur la transformation numérique</p> <p>Information sur les canaux de communication relatifs au Mécanismes dialogue et de gestion des Plaintes (MDGP).</p>			
--	--	---	--	--	--

IV.3. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUES DES GROUPES VULNERABLES

Le projet sollicitera les points de vue des femmes, jeunes filles et garçons, personnes âgées, les personnes handicapées, bref les Personnes à besoins Spécifiques) suivant les méthodes suivantes : les réunions communautaires, les focus groups, les entretiens individuels et bien d'autres canaux de communication seront pris pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information à cette couche sociale:

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernés, etc.) ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Les ateliers d'information à l'intention des acteurs ;

- Les organisations de la société civile en s'appuyant sur les Associations des femmes telle que la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF) et ses membres affiliés) feront partie de l'équipe de mobilisation afin d'assurer l'engagement des femmes de manière confortable dans les activités du projet ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groups seront régulièrement organisés dans les zones d'intervention du projet à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

IV.4. Méthodes de diffusion de l'information

Le projet utilisera des supports de communication traditionnelle, ainsi que des canaux de communication de masse (radio, presse écrite, réseaux sociaux) et d'autres canaux de communications comme les banderoles, les posters, les dépliants, etc.

- **Panneaux d'affichage** : les panneaux d'affichage peuvent bien fonctionner dans les collectivités rurales et impliquent aussi la diffusion d'informations par le biais des affichages, les grandes voies de circulation, et les entrées des lieux de travail. C'est un support approprié pour diffuser les informations. Les panneaux seront placés dans toutes les zones d'intervention.
- **Boîtes à image** : permet de transmettre les messages à travers les images et touche les cibles et même non alphabétisés.
- **Lettres** : peuvent être utilisées pour transmettre des messages très spécifiques. Alternativement, cela est utilisé comme une méthode formelle pour demander de l'information et inviter les parties prenantes à participer à des événements de consultation.
- **Courriels** : largement utilisés pour la communication avec les agences gouvernementales, les ONG et d'autres acteurs institutionnels. Le partage d'informations, la sollicitation d'experts sur les sauvegardes et la diffusion de documents de sauvegardes directement aux principales parties prenantes peuvent être effectués efficacement par courriel. En outre, la communication par courriel offre un accès direct aux parties prenantes lors de l'organisation de réunions.
- **Journaux** : les journaux sont généralement appropriés pour les annonces formelles ou pour atteindre rapidement un large éventail de parties prenantes. Il est important que le

contenu du message soit soigneusement compilé, car il s'agit d'un moyen de communication à sens unique et susceptible de créer un quiproquo, un malentendu ou une confusion si elle n'est pas clairement écrite. Le projet peut divulguer les informations clés (y compris les annonces de réunions de consultation) dans les journaux nationaux les plus populaires au Tchad.

- **Le numéro vert** : l'utilisation du téléphone portable est toujours considérée comme la méthode préférée de communication en raison de l'accessibilité et de la rapidité. Avoir une discussion sur un téléphone afin d'assurer la compréhension mutuelle entre deux parties est plus rapide et plus facile par rapport à l'envoi d'un e-mail et en attente de réponses. Cette approche exige la compilation de bases de données antérieures avec numéros de contacts des parties prenantes clés pertinents tels que les membres des comités de gestion des plaintes.
- **Les crieurs publics** : Ces crieurs sont très efficaces pour la large diffusion des informations en langue locale.

Les médias audiovisuels : Les principaux médias audiovisuels au Tchad sont la radio et la télévision. Radio et Télévision sont de bons moyens pour stimuler la sensibilisation et préparer les parties prenantes pour des événements plus importants ou une communication raffinée à venir. Ces médias audiovisuels sont utiles pour alerter le public sur les réunions communautaires planifiées. Afin de diffuser les informations, le projet utilisera les médias suivants :

- La Radio nationale ou provinciale/locale ou Communautaire ;

IV.5 Phases de mise en œuvre du projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

Le projet mettra en œuvre un système de Reporting qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le PMPP montreront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports mensuels produits par l'UGP. Cela inclura la surveillance et le reporting du MDGP. L'UGP établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs.

L'UGP invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes à une réunion annuelle pour évaluer les progrès du projet, évaluer les défis et planifier les actions futures.

V. RESSOURCES ET RESPONSABILITE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DES PARTIES PRENANTES

V.1 Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes portent essentiellement sur :

Dans le cas du projet, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) seront les Spécialistes des sauvegardes sociales et environnementales de l'UGP. Ils seront appuyés par les structures du projet présentes sur le terrain et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

V.2. Ressources humaines

Pour l'Unité de Gestion de Projet, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) seront les Spécialistes en sauvegarde environnementale et social du projet. Ils seront appuyés par les structures du projet présentes sur le terrain et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

Les informations sur les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne, en l'occurrence l'expert en charge de sauvegarde sociale au sein du projet. Le tableau 4 ci-après donne la liste des spécialistes chargés de répondre aux commentaires et autres sollicitations :

Tableau 2 : Personnes en charge des commentaires

Personnes de contacts	Rôles et responsabilité	Adresses physiques	Contacts
Coordonnateur du Projet	Assurer la coordination des acteurs et activités du projet		

Spécialiste en Sauvegarde sociale	Assurer la supervision et le suivi des aspects sociaux y compris le MDGP		
Spécialiste Environnementaliste	Assurer la supervision et la mise en œuvre des activités environnementales		
Spécialiste Suivi Évaluation	Assurer le suivi et l'évaluation des activités.		
Spécialiste VBG	Assurer la prévention et la mise en œuvre des aspects de EAS/HS		
Spécialiste en communication	Assurer les activités de sensibilisation pour le changement de comportement social		

V.3. Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. À ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des Spécialistes en Sauvegardes Environnementale et Social. Le Spécialiste en sauvegarde sociale animera le processus de mobilisation des parties prenantes. Il sera appuyé dans sa tâche par le Coordonnateur, le Spécialiste suivi/évaluation et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. Comme appui extérieur, le Spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur le Spécialiste en VBG sur certaines thématiques telles que les EAS/HS.

Le Spécialiste en sauvegarde sociale travaillera en étroite collaboration avec les autres Spécialistes du projet (Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, Spécialiste en Suivi/évaluation, Spécialiste en Passation des Marchés, Spécialiste en Gestion Financière, Spécialiste en VBG/EAS/HS, etc.) sous la supervision directe du Coordonnateur National. Le Spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur la Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte Contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN) pour son expertise nationale sur le plan de l'évaluation environnementale et sociale et les éventuels organismes d'intermédiation avec lesquels le projet va contractualiser.

Les informations seront transmises au Spécialiste en sauvegarde sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de

transmission sera retenue de commun accord et peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

VI. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.

Le Mécanisme de Dialogue et de Gestion des Plaintes (MDGP) est un « système permettant de répondre aux dolences, questions ou demandes de clarifications sur le projet, de résoudre les problèmes de mise en œuvre et de traiter efficacement les doléances ». L'intégration du MDGP dans les opérations financées par la Banque mondiale a longtemps été considérée comme un élément clé de la conception et la mise en œuvre des projets de développement.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) à travers le Spécialiste des questions sociales aura son propre Mécanisme de Dialogue et de Gestion des Plaintes (MDGP) dont l'objectif sera d'examiner et de traiter les griefs et plaintes portés à l'attention du projet. Les types de plaintes rencontrés sont par exemple des caractères suivants : problèmes fonciers liés l'expropriation, la perte des bien économiques, la mauvaise évaluation des biens impactés, la non-utilisation de la main d'œuvre locale, les envols de poussières et les nuisances sonores et l'exclusion des personnes vulnérables (veuves ou veufs pauvres, personne ne vivant avec un handicap).

Le principal objectif d'un Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) est d'aider à résoudre les plaintes et les griefs d'une manière opportune, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées. Plus précisément, il fournit un processus transparent et crédible pour des résultats justes, efficaces et durables. Il renforce également la confiance et la coopération en tant que composante intégrante d'une consultation communautaire plus large qui facilite les actions correctives. Plus précisément, le MDGP:

- Fournit aux personnes concernées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend qui pourrait survenir au cours de la mise en œuvre du projet ;
- Identifier, proposer et mettre en œuvre les solutions adéquates en réponse aux requêtes et suggestions soulevées ;
- Améliorer le dialogue entre l'équipe de la Coordination Nationale/Provinciale et les acteurs d'exécution/les populations concernées.
- Identifier et traiter rapidement les problèmes existants ou qui risquent d'exister avant qu'ils ne prennent une ampleur difficilement gérable ;
- Créer une relation de confiance entre les coordinations nationales et provinciales/ acteurs d'exécution et les populations concernées ;
- Favoriser la participation des populations concernées à la mise en œuvre du projet à travers l'intégration/prise en compte de leurs suggestions ;
- Atténuer les impacts négatifs éventuels liés à la mise en œuvre des activités du projet ;
- Renforcer sa crédibilité au niveau des bénéficiaires et parties prenantes.
- Veiller à ce que des mesures de réparation appropriées et mutuellement acceptables soient identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants ; et
- Éviter la nécessité de recourir à des procédures judiciaires souvent lentes, mais il faut noter que ces procédures restent disponibles toujours aux plaignants ;
- Donner la possibilité au plaignant de recourir à la justice en cas de besoin.

Tableau 3 : Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes — à adapter à chaque projet

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
National	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer la coordination de la procédure de traitement des plaintes ; ● Communiquer l'information au réclamant en cas d'une demande directe d'informations ; ● Evaluer les plaintes selon leurs degrés et typologie; ● Référer les plaintes aux acteurs concernés pour traitement ; ● Rédiger les réponses destinées aux plaignants ; ● Résolution des plaintes que lui concernent ; ● Rassembler, examiner et traiter de manière objective les informations disponibles sur l'objet de la plainte ; ● Faire un suivi sur l'évolution du traitement des plaintes et s'informer de l'avancement de leur résolution auprès des acteurs concernés dans les délais règlementaires ; ● Effectuer des missions de suivi terrain sur le MDGP ; ● Intervenir dans la résolution des plaintes ; ● Organiser des réunions avec les chefs des villages, chefs de cantons ou les membres des comités de gestion des plaintes en cas de nécessité ; ● Elaborer les rapports périodiques des réclamations sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle. ● Pour les plaintes EAS/HS, en collaboration avec le spécialiste VBG du projet, 	2 à 10 jours ouvrables	Spécialiste des questions sociales

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	<p>confirmer que la survivante a été orientée vers les services VBG et que le TTL a été informé de la plainte, procéder à la vérification du lien entre le projet et la plainte, suggérer des mesures correctives et des sanctions à prendre par l'employeur de l'auteur présumé, superviser la mise en œuvre de l'action.</p>		
Regional/communal	<ul style="list-style-type: none"> ● Recevoir les appels ou messages via les numéros verts ; ● Remplir les formulaires simples ou digitales des plaintes et les transférer sur la plateforme MDGP ; ● Communiquer l'information au réclamant en cas de demande d'informations ; ● Catégoriser les plaintes selon leurs degrés (éligibles et inéligibles) ; ● Transmettre les plaintes au SDS dans les délais indiqués. ● Pour les plaintes EAS/HS orienter la/le plaignant(e) vers un fournisseur de services VBG identifié localement. 	1 à 2 jours ouvrables	Points focaux
Local (Comité villageois/quartier de gestion de plaintes)	<ul style="list-style-type: none"> ● Communiquer l'information au réclamant en cas de demande d'informations ; ● Recevoir les personnes n'ayant pas les possibilités d'expédier leurs plaintes ; ● Transcrire dans la fiche de plainte, les plaintes verbales et celles formulées au niveau de procès-verbal des réunions communautaires ; ● Expédier les plaintes vers le SDS par le biais de 	1 à 2 jours ouvrables	Membres des comités villageois de gestion des plaintes.

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	<p>l'Opératrice/Operateur de communication ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recevoir les solutions trouvées aux plaintes et les diffuser aux plaignants ; ● Mener des enquêtes terrain en collaboration avec le SDS en cas besoin. ● Pour les plaintes EAS/HS, la femme membre du comité orientera la/le plaignant(e) vers un fournisseur de services VBG identifié localement. 		
Enregistrement des plaintes	<p>Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Création de numéro ; ● Création de l'adresse électronique MDGP ; ● Fabrication des boîtes à suggestion et des formulaires des plaintes dans la ZIP ; ● Disposer des registres d'enregistrement des plaintes ; ● Les lettres formelles auprès des membres de comités de gestion des plaintes. 	1 à 2 jours ouvrables	Spécialistes des questions sociales ou Assistant du Spécialiste
Tri, traitement	<ul style="list-style-type: none"> ● Toute plainte reçue est transmise au Spécialiste des questions sociales de l'UGP pour les enregistrer, les analyser (éligible ou non éligible) et les classer par typologie à l'exception des plaintes relatives aux EAS/HS qui ont autre statut de tri et de traitement. 	Dès réception de la plainte	Spécialistes des questions sociales
Accusé de réception et suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte dès sa réception ; 	1 à 2 jours ouvrables	Spécialistes des questions sociales

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> ● Emission d'un avis de recevabilité ou d'irrecevabilité et demande de compléments d'informations, le cas échéant par la personne en charge. 		
Vérification, enquête, action	<p>L'enquête sur la plainte est menée par à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Au niveau provincial ou local par les points focaux ou les membres des comités de gestion des plaintes ; ● Au niveau national du moment où la plainte est complexe, le Spécialiste des questions sociales descend au terrain pour s'enquérir des réalités afin d'éviter arguments non fondés ; ● Prises de mesures nécessaires pour la mise en œuvre des accords conclus par le PF et SDS via le plaignant/victime. 	<p>1 à 5 jours ouvrables pour les plaintes moins complexes et 5 à 10 jours pour les plaintes les plus complexes qui demandent des enquêtes et une analyse approfondie.</p>	<p>Spécialistes des questions sociales, points focaux ou Comités villageois de gestion des plaintes</p>
Suivi et évaluation	<p>Les données relatives aux plaintes seront collectées et transcrites en français dans les formulaires des plaintes et enregistrées dans le registre des plaintes ou la plateforme pour faire le suivi cas par cas afin de mieux les analyser. Ces plaintes seront traitées selon leur typologie, les classer et les clôturer sur la base des procès-verbaux (PV) de conciliation des plaignants. C'est le règlement des griefs à l'amiable.</p>	<p>3 à 10 jours ouvrables.</p>	<p>Spécialistes des questions sociales Points focaux et membres des comités de gestion des plaintes.</p>

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Retour d'informations	Le retour d'information se fera par un appel direct sur le numéro vert de l'UGP par le Spécialiste des questions sociales pour mettre le plaignant en confiance. Ce retour de l'information se fera aussi par un document écrit et dûment signé (courrier postal ou un courrier électronique) par le Spécialiste des questions sociales ou le Coordonnateur de l'UGP aux plaignants via un point focal ou un membre du comité villageois de gestion des plaintes.	3 à 10 jours ouvrables.	Spécialistes des questions sociales via les Points focaux ou membres des comités de gestion des plaintes.
Formation	Tout le staff de l'UGP, les personnels des entreprises contractantes, les membres des comités villageois de gestion des plaintes, les points focaux d'une manière générale doivent être formés sur les différentes thématiques de MGP y compris les EAS/HS. NB : les plaintes EAS/HS sont gérées par les personnels formés de manière spécifique à ces questions sensibles.	Dès le démarrage du projet.	Spécialistes des questions sociales Spécialiste VBG
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	Les versements des réparations se feront sur la base des valeurs coutumières du milieu. L'on tiendra compte le montant reconnu par les chefs traditionnels ou leurs notables.	10 jours ouvrables maximum.	Spécialistes des questions sociales
Procédure de recours	[Toutes les plaintes traitées feront l'objet d'un procès-verbal (PV) de conciliation et celles qui, malgré l'intervention des médiateurs extérieurs au projet n'ont pas pu être traitées à l'amiable, feront l'objet d'un procès-verbal (PV) de non conciliation. Le plaignant sera libre de continuer sa poursuite pour le cas de non satisfaction de son dossier en justice.	15 jours ouvrables maximum.	Spécialistes des questions sociales Coordonnateur de l'UGP

VII. SUIVI ET REPORTING

Implications des parties prenantes dans les activités du projet

Le PMPP permettra de donner l'occasion aux parties prenantes du projet intéressées et affectées d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à ce que les avantages du projet reviennent aux membres de la communauté. Il est obligatoire que le projet, par le biais des canaux de communication existants, fasse rapport aux parties prenantes, montrant comment les contributions et les préoccupations des parties prenantes ont été abordées ainsi que celles qui n'ont pas été incluses et pourquoi. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MDGP pour présenter des plaintes relatives aux impacts du projet ou, en fait, au processus de consultation et d'engagement mis en œuvre par le projet.

Le PMPP sera révisé et actualisé de manière périodique, au besoin, durant la mise en œuvre du projet, afin de s'assurer qu'il contient des informations cohérentes et à jour, et que les méthodes de mobilisation retenues restent appropriées et efficaces dans le contexte et aux différentes phases du projet. Tout changement majeur dans les activités du projet et le calendrier de mise en œuvre sera dûment signalé dans le PMPP. Un rapport trimestriel pour la mise en œuvre du PMPP sera élaboré par la coordination du projet.

Des synthèses mensuelles et des rapports internes sur les plaintes émanant du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions correctives/préventives associées, seront préparés par le personnel compétent et transmis à la haute direction du projet. Les synthèses [mensuelles seront l'occasion d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y donner suite dans les meilleurs délais et d'une manière efficace. L'information sur l'accès à l'internet à large bande en milieu rural ainsi que le réaménagement des infrastructures de ADETIC pour appuyer les paiements e-gouvernement ainsi que l'appui à la jeunesse seront communiqués aux parties prenantes durant la mise en œuvre du projet de la manière suivante :

- Par la publication d'un rapport annuel indépendant sur les interactions du projet avec les parties prenantes, ou ;
- Par le suivi régulier d'un certain nombre d'indicateurs de performance clé par le projet, notamment les paramètres suivants :
- 80 % des parties prenantes satisfaites de la communication du projet sur le MDGP et les informations sur les activités et le calendrier associé avec vue à comprendre si les parties prenantes ont reçu un niveau de l'information qui leur a permis de porter plainte ou nécessaire ou d'être au courant des étapes et activités du projet ;
- 100 % de plaintes sont résolues localement ou avec l'appui du Spécialiste en sauvegarde sociale ou encore le staff du projet ;
- Au moins 15 Réunions et/ou rencontres annuelles organisées avec les parties prenantes sur l'importance de l'internet en milieu rural, surtout sur la gestion de la monnaie

électronique dans les achats et les paiements le (chaque réunion sera accompagnée d'un procès-verbal partagé entre les participants et l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ;

- Nombre de décisions prises lors des consultations avec les parties prenantes et le nombre de celles qui ont été exécutées.

Le Spécialiste en suivi des indicateurs dans ce domaine est le Spécialiste en sauvegarde sociale du projet assisté par le Spécialiste en Suivi-évaluation.

VII.1 Rapport aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

Le projet garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre de projet, les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes

Le spécialiste en sauvegarde sociale, assisté de l'expert en sauvegarde environnementale et du spécialiste en suivi-évaluation du projet auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation des parties prenantes élaboré. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des procès-verbaux des réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Ils évoqueront dans leur rapport de communication et ce tous les 6 (six) mois, les actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre.

VIII. CONCLUSION

Le présent PMPP est élaboré dans le but d'intégrer l'évaluation environnementale et sociale préliminaire à la conception et la mise en œuvre du Projet tel que préconisé dans la NES n°1. Il identifie les parties prenantes et décrit principalement les moyens, les échéanciers et modalités de leur mobilisation dans la mise en œuvre du Projet.

A cet effet, une consultation a été menée aux fins d'informer les parties prenantes sur le projet d'une part, et de recueillir leurs avis, préoccupations et recommandations afférents aux interventions du Projet d'autre part.

L'identification des parties prenantes et leur implication à toutes les étapes est un des gages de succès du projet. Il est par conséquent nécessaire que la mise en œuvre du Projet tienne compte des préoccupations et des recommandations de l'ensemble de ces acteurs et que leur participation à toutes les étapes du projet soit assurée par des actions d'information et de communications.

Ainsi, le PMPP s'avère être l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du projet. En effet, dans le cadre des dispositifs du nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale, ce plan fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Il décline les principales actions à mener pour favoriser l'adhésion et l'implication des différentes parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du Projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau 1 : tableau de mise en œuvre du PMPP

Actions	Responsables	Acteurs associés	Échéance	Budget prévisionnel en FCFA	Budget prévisionnel en US
Organisation de l'atelier de démarrage du projet	UGP	MTEN/BM/MEPDC	Début avril	10 000 000	20 000
Atelier de présentation des MDGP et mécanisme de gestion des plaintes VBG	Spécialistes E3S	Staff de l'UGP et des entreprises contractantes	Au début du second semestre de la première année.	5 000 000	10 000
Atelier de partage des documents de sauvegarde environnemental et sociale (PEES, PMPP, CGES, CPR, MDGP, VBG)	Spécialistes E3S	Parties prenantes et services déconcentrés de l'Etat	Au début du second semestre de la première année.	5 000 000	10 000
Consultations publiques réalisées lors de l'élaboration et de la mise en	Spécialistes E3S	Parties prenantes, services déconcentrés de l'Etat, consultants,	A la fin du second semestre.	2 500 000	5 000

œuvre des EIES/NIES et PAR		DEELCPN et staff de l'UGP.			
Réunion trimestrielles au niveau central impliquant toutes les parties prenantes notamment les Organisations de la société civile	Spécialistes E3S	Parties prenantes, Associations de la société civile, services déconcentrés de l'Etat, consultants et staff de l'UGP.	3 ^{ème} trimestre	5 000 000	10 000
Publicité dans les journaux/radios/TV	Spécialiste communication et Spécialiste développement social	Spécialiste VBG, Spécialiste Suivi/évaluation,	Trois mois avant le démarrage des activités	60 000 000	120 000
Réunions de consultation (locations de salles, fournitures, dépenses diverses)	Spécialiste communication et Spécialiste développement social	Spécialiste VBG, Spécialiste Suivi/évaluation,	Trois mois avant le démarrage des activités	20 000 000	40 000
Audit de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes	Spécialiste communication et Spécialiste développement social	Spécialiste VBG, Spécialiste Suivi/évaluation,	Mi-parcours	20 000 000	40 000
Elaboration du manuel de MDGP	Spécialiste en sauvegarde sociale +	Coordonnateur National, Spécialiste en	Trois mois avant le démarrage	30 000 000	60 000

	spécialiste en VBG	Sauvegardes Environnementales et Consultant	e des activités		
Elaboration du manuel de la stratégie de communication	Spécialiste en sauvegarde sociale + spécialiste en VBG	Coordonnateur National, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Consultant	Trois mois avant le démarrage des activités	20 000 000	40 000
Conception et la mise en place de la plateforme MDGP	Spécialiste en sauvegarde sociale	Coordonnateur National, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Consultant	Deux mois avant le démarrage des activités	30 000 000	60 000
Création de numéro vert (Moov-Africa et Airtel)	Spécialiste en sauvegarde sociale	Coordonnateur National, RAFC et Agences téléphonies mobiles.	Un mois avant le démarrage des activités	10 000 000	20 000
Atelier de validation des outils	Spécialiste en sauvegarde sociale	UGP et le Ministère de tutelle.	Deux semaines avant le lancement des activités	5 000 000	10 000
Conception des boîtes à suggestion	Spécialiste en sauvegarde sociale	UGP	Un mois avant le démarrage du projet	20 000 000	40 000

Conception des dépliants, des affiches autocollant	Spécialiste en sauvegarde sociale	UGP	Un mois avant le démarrage des activités		
Mise en place des différents organes (village, commune, région et national) du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant aux mécanismes déjà existants et fonctionnels en les renforçant au besoin)	Coordonnateur du projet	Spécialiste Sauvegarde Sociale	Trois mois après la finalisation du document du MDGP	20 000 000	40 000
Formation du staff du projet.	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en VBG	Un mois avant le démarrage des activités	5 000 000	10 000
Publicité dans les journaux/radios/TV	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en VBG	Un mois avant le démarrage des activités	60 000 000	120 000
Réunions de consultation (locations de salles,	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale	Un mois avant le démarrage	20 000 000	40 000

fournitures, dépenses diverses)		et Spécialiste en VBG	e des activités		
Formation pour les différents membres des comités villageois, cantonaux, communaux, etc, sur la typologie des plaintes, les points d'entrée et les modes de saisine, le traitement des plaintes et les délais impartis par palier de gestion, les plaintes sensibles et le référencement, etc conformément aux manuels de gestion du MDGP et du manuel de la stratégie de communication du projet.	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en VBG	Un mois avant le démarrage des activités	30 000 000	60 000
Campagnes de sensibilisation et des focus group avec les	Spécialiste en sauvegarde sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale	Deux mois avant le démarrage	15 000 000	30 000

parties prenantes sur le PAR.		et Spécialiste en VBG	e des activités		
Total				372 000	500 750 000

Annexe 2 : Consultations

CONSULTATIONS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Objectif de la consultation et participation publique

Les consultations et participations publiques organisées dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegarde sociale (Plan d'Engagement Environnemental et Social, Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, Plan de Gestion de la Main d'Œuvre et Cadre de Réinstallation) du Projet de Transformation Numérique du Tchad, s'inscrit dans la démarche réglementaire régissant la réalisation des études d'impacts environnementaux et sociaux en République du Tchad.

En effet, la législation Tchadienne prescrit la participation des populations à travers des réunions de consultation et des audiences publiques, afin de recueillir leurs avis et préoccupations sur le projet. Elle prescrit, par ailleurs, que toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables d'un projet, pour la santé, l'homme et l'environnement des activités nocives, ainsi que sur les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets.

Aussi bien, ces consultations respectent également les exigences de NES 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux, NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et information et NES 5 : Acquisitions de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire du nouveau CES de la Banque mondiale sur la mobilisation et l'engagement des parties prenantes.

Démarche méthodologique

Pour une meilleure implication des différentes parties prenantes aux consultations publiques, des dispositions pratiques ont été prises par le consultant. À la suite des sollicitations, le Comité de travail, a apporté les facilitations nécessaires dans le but d'effectuer des descentes dans les provinces représentatives choisies pour accélérer les prises de contact avec tous les acteurs. Et collecter les données.

Le projet est d'envergure nationale mais pour des besoins opérationnels, le comité technique de préparation du projet et le consultant ont retenu de circonscrire les interventions au niveau de 04 provinces assez représentatives du Tchad. Il a été constitué trois équipes pour la collecte des informations dans les chefs-lieux des provinces. L'échantillonnage a été effectué en se basant sur la subdivision du Tchad selon le Programme Système d'Information Géographique pour le Développement Rural (P-SIDRAT). Ainsi, quatre (04) Provinces sur vingt-trois (23) sont retenues :

- Région Programme Centre Est comprenant les Provinces de Batha, Wadi-Fira, Ouaddaï et Sila, c'est la **Province de Wadi-Fira** (chef-lieu Biltine) qui est retenue ;
- Région Programme de N'Djamena, comprenant les trois (03) Provinces de Hadjer-Lamis, Chari Baguirmi, et l'agglomération de N'Djamena, la Ville de **N'Djaména** qui est retenue ;

- Région Programme du Sud-Ouest, incluant les six (06) Provinces de Mayo-Kebbi Est, Mayo-Kebbi Ouest, Tandjilé, Mandoul, Logone oriental et Logone Occidental. Pour cette Région Programme, c'est la **Province de Mayo Kebbi Ouest (chef-lieu Pala)** qui est retenue ;
- Région Programme du Sud-Est, constituée par trois (03) Provinces : Guéra, Salamat et Moyen Chari. La province du Guéra (chef-lieu Mongo) est retenue

Tous les acteurs institutionnels concernés ont été contactés et les rendez-vous ont été pris. Le Comité de Travail au niveau du ministère de tutelle a facilité toutes les rencontres institutionnelles avec les Ministères et les directions concernés et les Secrétaires Généraux des provinces ont été mis à contribution pour faciliter la prise de contact avec les différentes délégations provinciales des services déconcentrés de l'Etat, membres des Comités provinciaux d'Action (CPA), des leaders des associations des jeunes et des femmes, et autres organisations de la société civile. Ces derniers à leur tour, ont informé les différents responsables de leurs services et association, de la consultation au niveau de chaque institution ou structure.

Lors des consultations publiques, l'approche méthodologique utilisée est celle qualitative parce qu'elle permet de mieux comprendre les ressentis, les sentiments et les perceptions des parties prenantes sur un sujet donné. L'outil utilisé pour le recueil de données est l'entretien semi-directif qui vise à faire produire un discours par les entretenus autour de thèmes prédéterminés, ce qui a permis de mieux appréhender les constats, les avis ou perceptions, les craintes ou préoccupations et éventuellement les suggestions et recommandations des acteurs concernant le projet.

Les consultations publiques avec les groupements et associations à la base se sont déroulées, dans les quatre chefs-lieux des provinces retenues, en présence de leur président et souvent en présence d'un membre de l'exécutif communal de la ville. Elles étaient marquées par la participation des différentes couches sociales (hommes, femmes, jeunes, personnes vulnérables, membres de groupements et associations, commerçants). L'expression sans complexe et l'aisance dans les réponses des différents orateurs confortait le consultant sur le choix de la démarche participative et inclusive.

Durant le déroulement des consultations de public, le consultant a pris en compte les besoins pratiques et intérêts stratégiques des femmes, des jeunes et des hommes dans la formulation de leurs perceptions, préoccupations, suggestions et recommandation pour une inclusion communautaire.

L'objectif principal de ces consultations publiques avec les différentes couches de la société civile est d'impliquer d'avantage les parties prenantes et les autres services pour envisager des mesures d'atténuation et de mitigation des différents risques et impacts environnementaux et sociaux pendant et après la phase d'exécution des travaux, de comprendre les enjeux et de saisir les différentes opportunités qu'offre le projet.

Il s'agit plus spécifiquement :

- d'informer les parties prenantes sur le projet, ses enjeux et ses impacts potentiels ;
- de susciter leurs avis et attentes sur les enjeux du projet ;

- de recueillir leurs craintes et préoccupations pendant la phase des travaux et après par rapport aux risques et impacts, assortis des suggestions et recommandations pour leur prise en compte ou mitigation.

Étendue des consultations

Les consultations du public, ont été précédées par une rencontre avec tous les Secrétaires Généraux des Provinces au niveau des chefs-lieux des trois provinces retenues. Cette rencontre a permis au consultant de déterminer les services sectoriels de l'Etat présents dans la province concernée par le projet et les différents groupements et associations de la société civile directement concernés par l'étude d'impact du projet.

Les discussions ont particulièrement concerné les points majeurs suivants :

- Information sur le projet : niveau de connaissance/information, objectif de développement du projet, types d'activités envisagées et durée de vie du projet ;
- avantages du projet pour les populations ;
- les exigences réglementaires applicables ;
- risques (y compris les VBG/EAS/HS) et impacts majeurs associés aux activités envisagées par le projet ;
- propositions de mitigation à explorer/mettre en place pour minimiser les impacts négatifs ;
- niveau d'engagement/contribution que chaque partie prenante envisage d'apporter pour la réussite du projet ;

Les consultations ont été réalisées au niveau de quatre (04) chefs-lieux (N'Djamena, Mongo, Pala et Biltine) des provinces dont plusieurs parties prenantes ont été rencontrées du 12 au 16 février 2024 et le nombre de participants était de 126 personnes, dont 54 (soit 42,85%) étaient des femmes (voir le tableau ci-dessous).

Date	Institution/population locale	Lieu de l'entretien /consultations	H	F	Total e
12/02/2024	Le Secrétaire général des services du Gouverneur de la province de Wadi-Fira	Cabinet du SG	01	00	01
12/02/2024	Groupement des Femmes de Pala Rural	Mbang/Wissad	03	21	24
12/02/2024	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable	Cabinet du SGA	00	01	01
12/02/2024	Ministère de la Femme et de l'Action Sociale	Cabinet SG	00	02	02

13/02/2024	ADETIC - Ndjamena	Salle réunion	04	01	05
13/02/2024	Direction Générale Moov Africa-Tchad	Bureau du directeur technique	01	00	01
14/02/2024	Direction Générale Airtel-Tchad	Salle de réunion	01	00	01
14/02/2024	Direction Générale SOTEL-Tchad	Salle de réunion	02	00	02
14/02/2024	Mairie Ndjamena	Bureau du directeur d'exploitation	01	00	01
15/02/2024	Ministère de l'Education Nationale	Bureau du SG	01	00	01
15/02/2024	ANSICE	Salle de réunion	01	01	02
16/02/2024	Banque Mondiale - Ndjamena	Salle de réunion	02	00	02
12/02/2024	Ministère de la Télécommunication et de E. Numérique	Cabinet du SGA	01	00	01
16/02/2024	Association des consommateurs -- Ndjamena	Bureau du Président	01	00	01
13/02/2024	Wenaklabs - Ndjamena	Bureau du responsable	01	00	01
12/02/2024	Services du Gouverneur du Mayo kebi Ouest, Pala	Cabinet du SG de la province	02	00	02
12/02/2024	Délégation provinciale des Eaux et Forêts de Pala	Salle de réunion	02	01	03
12/02/2024	Délégation du PTA/MKO de Pala	Bureau Délégué	01	00	01
12/02/2024	Délégation Provinciale de l'Elevage de Pala	Bureau du délégué	01	00	01
12/02/2024	Commune de Pala	Bureau du Maire	02	00	02
12/02/2024	Délégué provinciale de l'Aménagement du territoire de Pala	Bureau du délégué	03	00	03
13/02/2024	Délégation provinciale de la femme et de l'Action Sociale de Pala	Bureau de la déléguée	00	01	01
13/02/2024	Direction de l'ONAMA de Pala	Bureau du directeur	01	00	01

13/02/2024	Hôpital Provincial de Pala	Bureau du directeur	01	00	01
13/02/2024	Délégation provinciale du travail de Pala	Bureau de l'inspecteur	01	00	01
13/02/2024	Mairie de Biltine	Bureau du Maire	04	00	04
13/02/2024	Délégation de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable	Bureau du Délégué	01	00	01
13/02/2024	Association des Handicapés physiques de Wadi-Fira à Biltine	Centre Social	01	00	01
13/02/2024	Groupement des jeunes de Pala	Yatilimé	17	03	20
16/02/2024	Assistants Sociales VBG de l'ONG IRC de Guera à Mongo	Bureau de l'ONG IRC	00	04	04
15/02/2024	Association des jeunes de Guera		04	01	05
13/02/2024	Délégation provinciale de l'Agriculture de Biltine	Ecole de Santé(ENASS)	01	00	01
13/02/2024	ALHETE-AT Association des femmes de Wadi-Fira de Biltine	Ecole de Santé(ENASS)	00	01	01
13/02/2024	Maternité de l'hôpital provincial de Biltine	Maternité de l'hôpital	00	01	01
13/02/2024	CELIAF de Biltine	Ecole de Santé(ENASS)	00	01	01
15/02/2024	Délégation Provinciale de la Femme et de l'action sociale de Guera	Bureau du Délégué	03	01	04
16/02/2024	Commune de Mongo	Bureau du Maire	01	00	01
15/02/2024	Coordination Provinciale des Structures Féminines de Guéra	Salle de réunion de la Commune	00	13	13
14/02/2024	Comité Provincial d'Action (CPA) de Guéra	Cabinet du SG de la Province	06	01	07
Total			72	54	126

Source : Feuilles de présence des consultations, Consultant, Février 2024.

Photo 2 : Quelques illustrations sur les consultations



Source : Consultant, Février 2024.

Résultats des consultations avec les acteurs institutionnels

Avis, préoccupations et craintes

Les rencontres institutionnelles avec des différents ministères, directions nationales techniques et les délégués et chefs services provinciaux des quatre (04) provinces retenues ont permis à ces parties prenantes de donner leurs avis, préoccupations et craintes sur le projet. Les acteurs institutionnels ont unanimement témoigné de l'importance du projet qui est cohérent dans son approche pour la réalisation de l'axe 3 de la Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons » : le développement d'une économie diversifiée et compétitive, et l'entrevient comme une opportunité d'affaires et d'assainissement des dépenses publiques de l'Etat voulue par le Gouvernement Tchadien.

Ils considèrent que le projet va améliorer la qualité des services publics, numériser les services publics et les services financiers dont le paiement et surtout offre des opportunités d'emploi aux jeunes tchadiens et aux PME. Les communes verront leurs recettes s'améliorer par les paiements de différents impôts et taxes communaux. Selon les acteurs institutionnels, le projet va particulièrement renforcer la sécurité dans la zone, améliorer la qualité de services et constituer un levier important pour les hommes d'affaires et les étudiants dans leurs travaux de recherches.

Les acteurs institutionnels ont relevé que les travaux d'aménagement, de la phase de construction des infrastructures à la phase d'exploitation auront des conséquences tant sur le plan environnemental que sur le plan social, notamment les risques de dégradation du sol, de nuisances sonores, de pollution de l'air dans la zone. Ils ont toutefois insisté sur la nécessité de prendre des mesures de mitigation sur les plans environnemental et social pour minimiser les impacts négatifs du projet sur les milieux naturels et humains ainsi que sur l'économie locale.

Une des craintes majeures est relative à la collaboration de tous les services techniques dans les différentes phases de mise en œuvre du projet et les normes sécuritaires à mettre sur place, compte tenu des radiations émises au niveau des différents pylônes et la production des déchets des équipements électroniques et électriques que va générer le projet. Aussi la cohabitation entre les ouvriers et les populations, et les risques de VBG inhérents au projet, sont autant de craintes majeures exprimées.

Une autre préoccupation partagée a trait aux respects de cahier de charge notamment les types des équipements et matériels adaptés au changement climatique. Par ailleurs, des craintes liées à la problématique de la gestion des déchets et l'implication des services techniques de l'Etat et les collectivités territoriales ont été soulignées par certains acteurs techniques.

Autres préoccupations soulignées lors des échanges :

- Les activités agropastorales telles que les feux de brousse non-contrôlés peuvent également être à l'origine de certaines détériorations des équipements et matériels du projet ;
- Les points d'eau tels que les rivières et les mares servant des lieux d'abreuvoir aux bétails peuvent être pollués par les dépôts des déchets d'équipements électroniques et électriques si des mesures adéquates de leur gestion ne sont pas prises ;
- Impliquer les services techniques et les autorités administratives, municipales et traditionnelles lors des occupations des espaces ;
- Mise en place d'un processus de recrutement transparent.

Recommandations et suggestions

Des recommandations d'ordres techniques, sécuritaires, environnementales et sociales ont particulièrement été formulées par les acteurs institutionnels dans le processus de mise en œuvre du projet. De façon succincte, il s'agit des recommandations suivantes :

- Relever les risques sociaux dans les études ;
- Mise en place d'un programme de sensibilisation et d'accompagnement sur une période raisonnable ;
- Elaboration d'un Plan d'Action des Violences Basées sur le Genre ;
- Accompagner et former les femmes et les jeunes des provinces dans les petits métiers ;
- Encadrer le plan d'aménagement des ouvrages t infrastructures à travers la mise en place d'un cahier des charges afin d'éviter tout aménagement incompatible ;
- Tenir compte de l'employabilité des jeunes lors de la mise en œuvre du projet ;

- Mettre en place un mécanisme de gestion des griefs ;
- Procéder à un reboisement sélectif de restauration des espèces locales ;
- Associer la commune à toutes les activités qui seront mises en place pour leur pérennité ;
- A compétence égale, privilégier le recrutement des jeunes de chaque zone ;
- Associer ou impliquer les services techniques de l'Etat compétents à l'exécution et la validation des plans d'aménagement pour une meilleure prise en compte des aspects de protection des infrastructures et des habitants ;
- Impliquer les comités provinciaux ou locaux de prévention et de gestion des conflits dans les campagnes de sensibilisation ;
- Doter les provinces des moyens suffisants de lutte contre l'insécurité ;
- Renforcer les capacités des services en charge des questions des femmes et des actions sociales.

Résultats des Consultations avec les communautés locales

Avis des communautés locales sur le projet

Les groupements et associations des femmes et des jeunes, des organisations de la société civile dans les différents chefs-lieux des provinces retenues, ont été consultées dans le cadre des consultations publiques. Elles accueillent favorablement le projet qui va offrir des opportunités d'emploi pour les jeunes pendant la phase des travaux mais aussi d'opportunités d'affaires pour les femmes pendant la phase d'exploitation. Le projet va améliorer, selon les populations, les conditions de travail et d'existence par la création des activités génératrices de revenus en appuyant et accompagnant les associations et groupes de jeunes et de femmes dans leurs initiatives.

Le projet d'appui à la transformation numérique du Tchad va considérablement améliorer la qualité des services financiers dans les paiements des factures et taxes, et réduire les risques d'arnaques. Ces populations fondent un immense espoir de voir les différentes composantes du projet prévues dans le cadre du projet se matérialiser et se concrétiser rapidement.

Craintes et préoccupations émises par les communautés

Malgré les perceptions et les attentes positives émises lors des consultations, sur la mise en œuvre de du projet d'appui à la transformation numérique du Tchad, les communautés ont laissé entendre un certain nombre de craintes auxquelles le projet doit se pencher pour anticiper, voire juguler les effets négatifs découlant de sa mise en œuvre.

Elles ont exprimé des craintes qui tournent autour de la présence des ouvriers dans les localités des sites et des risques de VBG inhérents au projet, le risque de contamination par les déchets des équipements électroniques et électriques hors-usage, le risque de conflit lié à l'expropriation des terres sans indemnisation, et le non-respect des recommandations en termes de recrutement de la main-d'œuvre locale.

Recommandations émises par les communautés

Les acteurs locaux et communautaires rencontrés ont formulé les recommandations suivantes :

- Recruter prioritairement les jeunes locaux comme main d'œuvre, à compétence égale lors l'exécution des travaux du projet ;
- Augmenter les capacités d'accueil des écoles primaires publiques, en salles de classe et en équipements ;
- Construire des maisons des jeunes dans les chefs-lieux des provinces ;
- Mener des campagnes de sensibilisation des populations sur les différents risques et les VBG;
- Impliquer les responsables des associations des jeunes et des femmes dans la gestion des conflits ;
- Structurer et organiser les femmes et les jeunes en groupement et les former dans les petits métiers porteurs en relation avec les objectifs du projet;
- Structurer et organiser les femmes en groupement et PME pour mener des activités génératrices de revenus ;
- Créer et équiper des salles numériques dans les centres universitaires et les établissements secondaires dans les chefs-lieux des provinces ;
- Prendre des mesures pour atténuer les différents risques inhérents au projet;
- Impliquer les associations des jeunes et de femmes dans la gestion des déchets.

Autres recommandations majeures communes aux différentes parties prenantes

- Plan d'accompagnement social/Mesures sociales

Les populations et les autorités locales rencontrées, suggèrent fortement la mise en place d'un Plan concerté d'accompagnement social et l'élaboration inclusive de mesures sociales pour accompagner les initiatives de développement endogène au niveau de la zone du projet et les activités d'intérêts communautaires des populations. Pour les populations et les acteurs institutionnels, le projet d'appui à la transformation numérique du Tchad, doit être un projet structurant et intégré qui accompagne des initiatives écologiques, économiques et sociales pour des plus-values sociale et environnementale au bénéfice des populations. Ainsi donc, les mesures sociales édictées dans ce Plan devraient couvrir des domaines comme celui de la création d'emplois dans l'arrière-pays (afin d'améliorer les conditions de vie), l'éducation (construction et/ou réhabilitation, équipement des salles de classe et doter les établissements universitaires et secondaires des salles numériques), et formation et appui d'activités génératrices de revenus.

- Recrutement et formation de la main d'œuvre locale

Les autorités communales et les populations fondent d'immenses espoirs sur les possibilités de l'employabilité des jeunes que pourrait offrir le Projet. Le chômage des jeunes et la précarité des emplois d'une certaine catégorie de populations sont des facteurs marquants des capitales

provinciales. C'est pourquoi, les acteurs sociaux consultés insistent sur l'importance du recrutement de la main d'œuvre locale qualifiée et non qualifiée et la nécessité d'offrir des opportunités de formation et de qualification aux petits métiers. Ces possibles opportunités d'emplois et de qualification doivent aussi tenir compte des aspects genre et vulnérabilité pour plus d'équité sociale.

Conclusion sur la consultation et la participation du public

Les avis et perceptions communautaires issus des consultations avec les différentes catégories de parties prenantes, révèlent une acceptabilité sociale du projet par les populations et surtout une bonne compréhension des enjeux environnementaux et sociaux du projet. Le niveau d'acceptabilité sociale du projet par les populations des différentes provinces rencontrées est un bon indicateur. Cette acceptabilité démontre aussi l'engouement suscité lors des consultations publiques.

Les consultations du public ont laissé apparaître que les populations toute catégorie confondue, fondent d'immenses espoirs sur les différentes fenêtres d'opportunités que leur offre le projet dans l'amélioration de leur condition de vie et de travail, et de sécurité dans la zone.

Les opportunités d'emploi aux jeunes et aux femmes vont non seulement apaiser les tensions mais aussi de réduire considérablement l'insécurité et la délinquance dans les grandes villes.

Les mesures d'atténuation et de mitigation des risques et impacts environnementaux et sociaux relevées par les communautés et les acteurs institutionnels vont contribuer à la bonne collaboration entre les différentes parties prenantes et l'Unité de Gestion du Projet. L'implication des responsables administratifs, traditionnels et les membres des comités dans la sensibilisation et le règlement des conflits et les VBG qui pourraient naître entre les travailleurs/ouvriers et les populations, faciliterait leur résolution.

La bonne collaboration des différents services déconcentrés de l'Etat et la mise en place d'un comité technique de suivi de la mise en œuvre du projet apparaîtrait comme une garantie de respect de conformité des normes et de la qualité des infrastructures projetées dans le cadre du projet.

République du Tchad

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation de CGES, CPR, PGMO, PAPP, PSES

OBJET : Consultation participative avec la Commune de Tirtine.

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PARTIES PRENANTES

Province : N'Djaména
 Commune : Tirtine
 Quartier de : Commune / Mousi de Tirtine

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 du mois de février tenue une consultation publique en collaboration avec le Maire de la commune de Tirtine.

La rencontre était présidée par le : Maire

Étaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés

- Trouver des locaux pour le projet
- Le coût du projet
- Les problèmes de gestion des déchets
- Les problèmes financiers dans la commune
- Les problèmes de gestion des téléphones mobiles et autres services de la téléphonie mobile.

2. Questions posées

- Beaucoup de projets de la Commune Moudoulo sont abandonnés, mais pourquoi n'est-ce pas perceptible sur le terrain ? Quand ce projet va-t-il commencer ?
- Quel est le bailleur principal ?
- Quels sont les problèmes financiers dans la zone ?
- Quels sont les problèmes liés à la gestion des déchets ?
- Comment il y a des services de communication entre le Maire et les organisations ou projets ?

3. Réponses apportées

- Ce projet va obtenir l'aide de la BM et les autres bailleurs avant que d'être lancé, car c'est le Maire en tant que chef de projet qui est responsable.
- Les problèmes financiers sont liés à la mauvaise gestion de la zone par les autorités locales (techniciens et administratifs) dans l'attribution et l'entretien des services, c'est pourquoi c'est l'un des points de discussion de ce projet.


4. Perceptions du projet

- Les gens ne savent pas ce projet qui va commencer, beaucoup de problèmes liés


- que l'inauguration des services d'Etat
 - Ressources pour régler sur place les problèmes
 - Les élections qui affectent les districts
 - pour télécharger des documents
 - renforcer la sécurité dans la région
 - affecter des ressources aux jeunes et les hommes
 - à faire, mais l'union de la Nation
5. Préoccupations et craintes
- Crainte que la grande partie du financement
 - du projet aille dans le fondement
 - et uniquement des investissements
 - - grande peur que la main d'œuvre n'est
 - pas suffisante pour faire passer à passer
 - le chômage local par exemple
 - - un problème en la zone de rebelles se pose
 - sur sécurité et ce projet va créer des zones de
 - rebelles et de ce projet va créer des zones de
 - un plan de création des rebelles
 - - sans plan de développement communautaire, la commune
 - ne peut se développer se ce projet affecte
6. Suggestions et Recommandations
- - sensibiliser la population dans la zone
 - et éducation des jeunes
 - - impliquer les chefs de clans et les religieux
 - dans les zones de conflit pour plus de
 - coopération et du conflit et la stabilité
 - - Appuyer le renforcement des moyens financiers,
 - et techniques et matérielles par la zone
 - des rebelles et notamment les DDC
 - - renforcer la commune sans élaboration d'un
 - plan de zone de rebelles
 - - Appuyer la commune et établir son PCP
 - - Appuyer la commune et établir son PCP
7. Conclusion
- La Mission a pu constater très favorablement le projet et proposer de faire mettre à disposition des ressources humaines dans les zones de rebelles pour le bien-être de ces citoyens

Commencé à 2^h 10, la séance a pris fin à 2^h 15

Ont signé :

Le secrétaire de séance

 Ousmane Madio

Le Président de séance


 Gustavia Abdenaman

1

- l'emploi des jeunes de la localité;
-
-
-
-

5. Préoccupations et craintes

- la lenteur dans la réalisation du projet
- le non respect de recrutement de la main
- d'œuvre locale par le projet
- si arrivés etc. certains problèmes pour les
- jeunes
-
-
-
-
-

6. Suggestions et Recommandations

- Mettre fin aux conflits, éleveurs, agriculteurs
- Mettre fin à des distributions anarchique des
- techniques
- Réalisation des plants de caux potables dans la
- localité
- l'éducation du phénomène d'enlèvement
- des enfants Centre région
- devrait utiliser aux les Amis de la femme
- devrait utiliser dans les mariages parents
- et faire des filles
-

7. Conclusion

Les participants ont accueilli favorablement la demande du projet. Constatant à côté de toutes les parties prenantes. Elles ont traité des recommandations en présence de MATOU LI JACQUELINE qui par la suite ont fait la séance à dix (10) heures. Unh. à 9 (25) minutes.

Commencé à 16h. 05. mn., la séance a pris fin à 17h. 25. mn.

Le secrétaire de séance

[Signature]

Le Président de séance

MATOU LI JACQUELINE
[Signature]

République du Tchad

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation du CGES, CPR, PGMO, PMPP, PEES

OBJET : CONSULTATION PUBLIQUE AINSI QU'ASSISTANCE DES JEUNES

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PARTIES PRENANTES

Province : MANDOUKREBI (GUESSE) (BALA)
Commune : PALA (URBAIN)
Quartier de : AFFALLIME

L'an deux mille vingt quatre et le 13 février s'est tenue une consultation publique avec et pour parents des jeunes dans la localité de l'association OUBO KIRI. La rencontre était présidée par le SOUNGOTTEI NALSOU MOI (président de l'association). Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés:

- Présentation du projet et ses objectifs de développement
Problème de téléphonie mobile, problème de
travaux agricoles, problème de sécurité, problèmes de
communauté et besoins, problème de points de service,
problème de coûts élevés agricoles, problème foncier, problème de grande

2. Questions posées

- Quels sont vos avis et perceptions sur le nouveau projet?
Quels sont les canaux de communication que vous souhaitez
utiliser pour échanger l'information sur ce projet?
Quels sont les problèmes des jeunes dans la localité?
En quoi le numérique peut-il changer les conditions de vie?
En quoi le projet peut-il résoudre ou changer les problèmes?
des jeunes ont-ils accès au crédit?

3. Réponses apportées

- Familier les transferts argent, la communication et de l'information
La bienveillance, l'existence du projet en temps réel
Recrutement des jeunes dans certains activités telles
que la fabrication des sacs en papier
Sous-emploi, Inégalité, manque de offre
primaires, l'analphabétisme, la chambre de la rue,
problèmes de la nature par les hommes, absence
fin de la femme par des animaux domestiques, faciliter la
formation et l'éducation, avoir la connexion, l'achat et c...

4. Perceptions du projet

- la bienveillance du projet,
l'existence du projet en temps réel

- l'emploi des jeunes et la vacance
- le développement de la vacance

5. Préoccupations et craintes

- la lenteur dans la réalisation du projet
- le non respect des recrutements de la
- main d'œuvre locale pour le projet
- le projet ne sera-t-il pas dans des mains d'autres
- compétences

6. Suggestions et Recommandations

- Que le projet soit réel et efficace
- Traiter les points et les problèmes dans
- la vacance
- l'accompagnement du phénomène et son traitement
- des enfants entre autres
- Exécution des différentes idées pour le projet

7. Conclusion

Les participants ont accueilli favorablement la mise en œuvre du projet, consistant à engager toutes les parties prenantes, y compris les recommandations en matière de recrutement. Monsieur SOUMATCHI WALSOUM qui préside la séance a dit la séance a 10h 20 mn

Commencé à 08h 55 mn, la séance a pris fin à 10h 20 mn

Ont signé :

Le secrétaire de séance



le Président de séance



Soumachi
WalSoumo

République du Tchad

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation du CGIES, CPR, PGMO, PMPP, PERS

OBJET : Consultation publique avec des groupes de femmes

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PARTIES PRENANTES

Province : Waghi - Tira
Commune : Fort Lamy
Quartier de : Fort Lamy

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 février, s'est tenue une consultation publique avec les groupements de femmes

de femmes de Fort Lamy, présidée par le président de l'AJDB

Etait présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés:

- Présentation du projet
 - Importance du projet
 - Le projet peut permettre former les femmes et leur offrir
 - de plus va leur offrir des services et de faire des associations pour elles
2. Questions posées
- Quand est-ce que le projet va commencer?
 - Le projet prendra-t-il les problèmes
 - de filles en compte
 - et comptera-t-il les femmes dans le projet

3. Réponses apportées

- Le projet a déjà reçu l'approbation
 - des Bénévoles (BM) et aboutira prochainement
 - Au cours du projet nous en compte les problèmes
 - des femmes, les différents problèmes
 - du projet seront abordés, le problème de
 - la formation sera aussi abordé, mais ce sera
 - sur les autres aussi et les femmes auront un
 - rôle à jouer dans la mise en œuvre du projet
4. Perceptions du projet
- Le projet est bien vu et veut répondre
 - aux attentes des femmes

- Offrir des opportunités d'emploi
- permettre aux femmes de se connecter
- aux réalités du monde tel que le plan
- Faire - se connecter et au monde de
- Le projet implique également de continuer de
- assurer l'intérêt et booster les projets et
- 5. Préoccupations et craintes
 - Risque de prolifération des chéques
 - Le fait de maintenir les mêmes coûts
 - de connexion et de transfert d'argent
 - Récupérer du temps aux réunions et au les
 - emplois de pays à l'étranger
 - le fait de travailler avec les femmes
 - Récupérer que les jeunes filles de argent
 - par passer en compte plus le projet
 - et que de perdre tel de l'opportunité
 - avec les chéques de paiement électronique
- 6. Suggestions et Recommandations
 - Prendre en compte le recyclage ou
 - des produits de déchets électroniques
 - Structurer et organiser les femmes dans la
 - région de Odf
 - Appliquer des coûts abordables et accessibles
 - aux femmes
 - Que l'état veille à la régulation du secteur
 - Faciliter les femmes localement à compe-
 - tenir locales
 - Soutenir les familles sur les risques de
 - NBS, ETS/HS
 - Implémenter les Associations des femmes dans
 - les campagnes de sensibilisation et de
 - promotion de la région
 - employabilité des jeunes filles en la forme
 - de projet et très bien articulés par les
 - leaders des femmes et assistés par les hommes
- 7. Conclusion

Commencé à 12^h 05, la séance a pris fin à 13^h 00

Ont signé :

Le secrétaire de séance
 Osman Moussa

Le Président de séance

 Mahamat Oumar Izzadin

République du Tchad

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation du CGES, CPR, PCMO, PMP, PEIS

OBJET : *Consultation Insti. Nationale avec la Banque de l'Environnement*

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PARTIES PRENANTES

Province : *Wadi-Bira*

Commune : *Falga*

Quartier de : *Délegation de l'Environnement*

L'an deux mille vingt quatre et le 13 de Mars de l'année est tenue une consultation publique, à la délégation provinciale de l'Environnement de la ville de Falga, au quartier de l'Environnement.

La rencontre était présidée par le

Etant présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés

- L'opportunité du projet
- L'urgence du projet
- L'impact environnemental du projet
- L'existence de la commune de communication entre les ONG et la Délégation
- La gestion des conflits

2. Questions posées

- Quelle est la date de démarrage du projet et
- Les travaux ont-ils été prévus par la commune de Falga ?
- Le projet a-t-il prévu des mesures d'accompagnement pour la gestion des déchets ?
- Quel est le rôle de la commune de Falga ?
- Quel est le rôle de la commune de Falga ?

3. Réponses apportées

- Le projet est financé par la BM et est
- L'urgence est importante car les déchets sont
- Les déchets de Falga sont en excès pour
- La commune de Falga
- Le projet est d'urgence nationale et
- Les travaux de Falga sont concernés toute
- Le projet va être une aide pour un plan
- Le projet va être une aide pour un plan

4. Perceptions du projet

- Le projet est une aide pour un plan
- Le projet est une aide pour un plan

- bien vu.
- doit un projet qui viendra régler les problèmes de l'agriculture et faciliter les relations entre les agriculteurs et les services de l'Etat.
- C'est les services de l'Etat qui doivent être améliorés.
- Préoccupations et craintes
 - - l'absence d'un système de régulation et de contrôle des équipements électromécaniques.
 - - l'absence de normes de sécurité et de détermination des usages.
 - - l'absence de normes de sécurité des populations par les machines.
 - - l'absence de normes de sécurité pour l'occupation de la zone.
 - - l'absence de normes de sécurité des zones de travail.
 - - l'absence de normes de sécurité au niveau des zones de travail.
- 6. Suggestions et Recommandations
 - - Permettre à la population de bénéficier d'un service de qualité.
 - - Une fois que les services de la commune de la zone existent, il faut les améliorer.
 - - Il faut des moyens adéquats pour la gestion des déchets.
 - - Il faut des services adéquats pour la gestion des déchets.
 - - Il faut des services adéquats pour la gestion des déchets.
 - - Il faut des services adéquats pour la gestion des déchets.
 - - Il faut des services adéquats pour la gestion des déchets.
- 7. Conclusion
 - On a constaté que l'environnement de la commune de la zone est très dégradé.
 - On a constaté que l'environnement de la commune de la zone est très dégradé.
 - On a constaté que l'environnement de la commune de la zone est très dégradé.
 - On a constaté que l'environnement de la commune de la zone est très dégradé.
 - On a constaté que l'environnement de la commune de la zone est très dégradé.
 - On a constaté que l'environnement de la commune de la zone est très dégradé.

Commencé à : 10h00, la séance a pris fin à : 10h55

Ont signé :
 Le secrétaire de séance
 Ousmane Mousa

le Président de séance
 Malloum Zaïd Saleh

République du Tchad

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation du CGES, CPR, PGMO, PMPP, PRES

OBJET : Consultation publique avec l'Association des Handicapés Physiques du Tchad - FRA

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PARTIES PRENANTES

Province : Ouadi Haïa

Commune : Mithin

Quartier de : Association des Handicapés Physiques

L'an deux mille vingt-quatre et le 13/09/2024 s'est tenue une consultation publique au sein de la commune de Ouadi Haïa.

La rencontre était présidée par le : Pr. Mahamat Maizang (Maizang) Président

1. Points discutés :

- Présentation du projet
- Enjeux du projet
- Les bénéfices que procurerait la réalisation physique
- Comment peuvent-ils bénéficier de ce projet ?

2. Questions posées :

- Le projet va-t-il démarrer bientôt ?
- Comment ce que le projet peut faire aux personnes handicapées physiques ?
- Les enquêtes vont-elles porter sur les besoins de contact avec nous ou plus de personnes ?
- Comment aller de l'implémentation du projet ?
- Les handicaps peuvent-ils être réduits sans le projet ? ou cela pourra-t-on les éviter ?

3. Réponses apportées :

- La demande de la part est immédiate
- Le projet est en phase de démarrage et sera bientôt lancé
- Les enquêtes vont porter sur les besoins de contact avec nous ou plus de personnes ?
- Comment aller de l'implémentation du projet ?
- Les handicaps peuvent-ils être réduits sans le projet ? ou cela pourra-t-on les éviter ?

4. Perceptions du projet :

- Le projet est bien perçu et que le besoin de travailler et la transmission des informations

- Va renforcer la capacité des membres
- permettre d'envoyer à temps les demandes
- en besoins en accès ou autre matériel pour
- aider de créer/propager des handicaps pour
- permettre à l'association de participer
- et de faire connaître leurs activités aussi
- bien au niveau national qu'international.

5. Préoccupations et craintes

- Exclure les handicapés du projet ou
- ne prend pas en charge les besoins des
- handicapés
- Beaucoup d'ONG intérieurement dans
- le programme mais il y a que le CEB Int.
- qui a obtenu en faveur des handicapés
- physiques en 2012
- Crainte sur les engagements de fin de
- au niveau de l'organisation
- peur de voir les prix appliqués
- dans la partie les handicapés
- peur de ne voir aucune mesure d'urgence

6. Suggestions et Recommandations

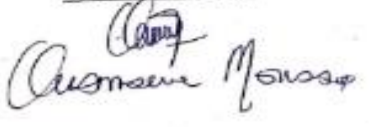
- Recruter les personnes vivant avec un
- handicap physique qui ont des formations
- requises
- Mettre en place un mécanisme de
- présence en engagements
- Renforcer la capacité des handicapés
- pour qu'ils se prennent en charge
- Intégrer les objectifs qui vont permettre
- la prise en charge des handicapés
- Prendre dans le projet le renforce-
- ment des capacités des handicapés physiq

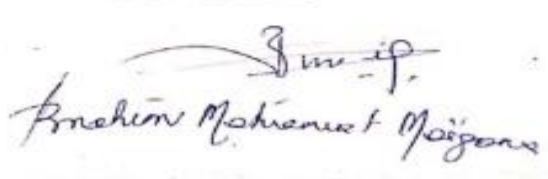
7. Conclusion

Le projet des rôles et les attentes
 exposés avec de manière claire au projet.
 L'association des handicapés physiques
 souhaite apporter leur part à l'activité,

Commencé à 15h15, la séance a pris fin à 15h45

Ont signé :

Le secrétaire de séance

 Aissame Moussa

le Président de séance

 Franchin Mathieu Moïse

Annexe 4 : les listes de présence

République du Tchad

 PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

 Préparation des instruments de sauvegardes FAS (CGES, CPR, PCMO, PAPP, PEES)
 Date: M. 12 au 16 Février 2024 Lieu: N'Djamena Objet: RENCONTRES INSTITUTIONNELLES
 Liste des personnes rencontrées

N°	Prénom	Nom	Sexe	Fonction/occupation	Contact téléphone	Emplacement
01	Yusuf	Kenoudji Yackougar	F	SGA/HER/D5	66293924	
02	ALI	SADIC ABDM	M	DG ABERIC	66990247	
03	Mme	MOUDALBAYE NOUBANDESSE H. Appoline	F	SE/Dir. Service Ministère de la Femme et de la Petite Enfance - Dir. Comm. Sociales	66281464	
04	Haoua	Abdelkarim Adam	F		60900909	
05	KIDANDI	DANSALA	H	SEF/SOTE/TCHAD	66412243	
06	Badaroué	Doué B.	H	D.T. Sotel-Tchad	90719061	
07	Tombogo	Ibrahim Tahawati	F	Directrice des Nouvels de Admission et des adresses IP	66840801	

République du Tchad

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation des instruments de sauvegardes FAS (CGES, CPR, PCMO, PAPP, PEEB)

Date: 12 mai 2016. Lieu: N'Djaména

Objet: RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELLES

Liste des personnes rencontrées

N°	Prénom	Nom	Sexe	Fonction/occupation	Contact telephone	Embarquement
09	Dr. Zali	Sakr Faugy	M	Directeur des études et de la planification/AESTIC	66333379	
09	Aminé	Tobdar Joseph	H	Président de la société universitaire et de services des TIC	66446692	
10	ASATCHA	Tei Noussa	M	Directeur de TIC	63343000	
11	Laurent	Bercker	M	Directeur Technique	66200323	
12	Horiam	Bouloum Abdou	F	Directrice des Etudes et Projets	66-22-52-18	
13	KOBOBE	ONSOU	M	Service Statistiques	62977230	
14	Djinnarki	Geon	M	Directeur de cabinet du HECPC	667669205	

République du Tchad

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) P3R, P4MO, P4ES

Date: 19/02/16
 Lieu: N'Djaména
 Objet: REUNION DES INSTITUTIONNELLES

Liste de présence

N°	Prénom	Nom	Sexe	Fonction/occupation	Contact téléphone	Engagement
15	Horon	Raidji	M	Spécialiste DEV Municipale - GM	+227 88 12 26	
16	Kar	Foumou	M	Spéc. Principal en developp. Numérique GM	karwudap@wsi.tchad.gov.tg	
17	ABDERRAKHE	ABDERRAKHE	M	SGM/MTEN	+235 66 27 25 02	

République du Tchad

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation des instruments de sauvegarde E&S (CCIES, CPR, PCMO, PMP, PIES)

Date: Lieu : Objet:
 Liste des personnes rencontrées

N°	Prénom	Nom	Sexe	Fonction/occupation	Contact téléphone	Engagement
	FADOUA	Hassain Abba	M	Directeur des opérations	fadoua@wbanking 6615958	PT
	ABDELATAM	SIFI	M	CEO	si.f.ernst&young	PT

République du Tchad

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation du CDES, CPM, PGMQ, PMP, PEES

Date: 12/02/2024 Lieu: P.A.H.A. Objet: Entretien
 Liste de participants sans contact

N°	Prénoms	Nom	Sexe	Fonction/occupations	Contact téléphone	Engagement
01	NGANA	DJEKILA	M	SGP - Mayo K. Day	66717625	OK
02	Abouardet	AQUINDA	M	Dir Cabinet	66622232	OK
03	ABEL -	SHEIM	M	Inspecteur Forêt	66351868	OK
04	ITALA	BALLET HADALI	M	ESR - Centre de formation Secteur P&A	66122870	OK
05	FIRMAH	GOUKANGOU	F	Inspectrice pour Ngabé	62342408	OK
06	ROBERT	MICHAËL PAËSÈR	M	Dir. eqt de PTA/NGO	66477342	OK
07	CHARVENIS	HANASSI BOSSIS	M	Volontaire Europeen	62660720	OK
08	TAO	HINDASSO	ST	Neuve P&A	66371229	OK
09	AROUAPÈ	SYLVOÏN	MÉ	C P&A ÉLÉ	66396173	OK
10	ZIMBOROU	ZANTOUK	M	BOSSU - L'Amoiff	66409416	OK
11	Amadou	OUSSOU MARASSO	M	Dir. des services de l'urbanisme	66876254	OK
12	Félix	SOUKI LINET	M	Dir. de service Aménagement	66457723	OK

Dr. Tchéfélé
 Courriel: gongor@tchad.gov.td

République du Tchad

 PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

Préparation du CGES, CRF, PCMO, PMPP, PEES

Date: 13/05/2024. Lieu: Païa Objet: Enquête
 Liste de Personnes à contacter

N°	Prénom	Nom	Sexe	Fonction/occupation	Contact téléphone	Engagement
01	Mme	Hassak Delli	F	Députée de l'Assemblée	86983785	<i>[Signature]</i>
02	FIKANE	YAKAMIS Robert	M	Directeur de l'INM	60272907	<i>[Signature]</i>
03	LISSAK	Abdoul Follé	M	Président HCP Païa	66110928	<i>[Signature]</i>
04	BE	KSIND	M	Inspecteur du Travail	66705539	<i>[Signature]</i>

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD

FICHE DE PLAINTE/SUGGESTION

Date de dépôt de plainte :

1 Identification :

1.1: Nom et prénoms :.....

1.2: Sexe Homme Femme

1.2: Domicile :

Province	Département	Commune/ Sous-préfecture	Canton/ Commune	Quartier/ Village

1.3 Autres moyens de communication :

Téléphone :

Adresse électronique MDGP :

2 Contenu de la suggestion ou plainte :

Signature du Plaignant

Signature du Récepteur